



Le jeudi 15 décembre 2022, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 6 décembre 2022 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (33) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Matthieu PRUDHOMME.

La délibération affichée

le : 16 DEC. 2022

et transmise à la Préfecture

le : 18 DEC. 2022

est exécutoire

le : 18 DEC. 2022

Excusé(s) (10) : Mme Mylène WUNSCH. M. Jean-François MEMIN ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Monique RABIER ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à M. Roland VRILLON, M. Richard LINDE ayant donné procuration à M. Jean-Paul BISIAUX, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à M. Michaël POINTIERE, M. Thibault ROY ayant donné procuration à Mme Brigitte DION, Mme Delphine CHAMBONNEAU ayant donné procuration à M. Matthieu PRUDHOMME.

17 : Budget primitif 2023 - Budget annexe lotissement communal Zulma Carraud de la commune de Châteauroux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 8 novembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2022 actant la création du budget annexe lotissement communal Zulma Carraud,

Dans un souci de sécurisation des actes budgétaires pris par la collectivité,

Il vous est proposé d'arrêter un budget prévisionnel 2023 pour le budget annexe du lotissement communal Zulma Carraud, dont les sections s'équilibrent comme suit :

0,00 € en fonctionnement et 0,00 € en investissement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
---------------------------	----------	----------

Mouvements réels	0,00 €	0,00 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	0,00 €
Total mouvements budgétaires	0,00 €	0,00 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0,00 €	0,00 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	0,00 €
Total mouvements budgétaires	0,00 €	0,00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal Zulma Carraud.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (2 abstention(s))



A Châteauroux, le 17 décembre 2022

Le Maire,

Gil Avérous